



## JOURNEE DU 8 MARS 2017 COMPTE RENDU, DOCUMENTS POINTS d'ATTENTION ET STRATEGIE

### Rénovation de la filière ESF

Tout en restant encore incomplet eu égard à l'avancée de certains chantiers, il est toutefois clair que :

- L'on se dirige vers une rénovation des 5 diplômes du Travail social avec la validation **d'un grade de licence et 180 ECTS**.
- 
- Il n'est absolument pas prévu de supprimer **BTS ESF qui restera très vraisemblablement la voie privilégiée pour accéder au DECESF**.
- 
- Toutefois, **un socle commun aux 5 diplômes**, à ne pas confondre avec un tronc commun devra être défini et mis en œuvre
- 
- **Le DECESF restera Diplôme d'Etat pourra donc bénéficier du régime du Contrat d'Association** de type Loi Debré. Ce qui est important dans la mesure où si le choix avait été celui licence universitaire, à ne pas confondre avec le grade de licence, c'en eût été fini de ce régime très particulier.
- 
- **Le grade de licence demandera accréditation par la DGESIP** pour la première phase puis évaluation HCERES ensuite.
- 
- **Cette accréditation supposera que d'une part existe une convention avec un EPSCP** (Université ou Grand établissement public) garantissant l'adossement à la recherche. Cette convention devra prévoir l'intervention d'enseignants chercheurs dans les dispositifs pédagogiques y compris en matière de jury de certification. L'accréditation demandera également, l'existence de véritables dispositifs d'évaluation de la qualité comme le font toutes les structures d'enseignement supérieur de l'espace dit de Bologne.
- 
- **Les 4 diplômes, hors DECESF, se prépareront en 3 ans à la sortie du Bac**, dans un schéma renouvelé avec démarrage à la rentrée 2018, ce qui signifiera pour les instituts concernés, la nécessité d'être accrédité pour novembre 2017 au regard du calendrier APB.

- **Le DECESF, restant un diplôme préparé en 1 an après un BTS ESF ou une autre formation afférente au domaine social de niveau Bac+2**, dont probablement les deux premières années des autres diplômes du Travail social, l'échéance d'accréditation est également septembre 2018. **Ce qui suppose que l'on s'y prenne bien en amont au regard du calendrier des inscriptions**

#### **Restaient indéfinis à cette date :**

- Les volumes horaires d'enseignement a structure et contenus d'enseignement liés grade de licence
- Les modalités et la nature du socle commun aux 5 filières du travail social
- Les éventuelles nouvelles modalités de certification et leur niveau d'articulation Nationales/locales, compte tenu de la présence d'universitaires aux jurys.

#### **Côté RenaSup, il a été décidé de :**

1. **Garder un lien en continu avec l'Inspection Générale d'une part et la DGESIP d'autre part afin d'être informé au fur et à mesure des étapes du dossier**
2. **Mettre en place un comité de pilotage animé par Laurent Pénart Il évaluera les avancées du projet et actions à engager. Il envisagera également les modalités d'un accompagnement des établissements dans leurs démarches d'accréditation.**
3. **Prendre contact avec l'Administrateur Général du CNAM afin d'être en mesure de proposer aux établissements un conventionnement avec ce Grand Etablissement en articulation avec un accord cadre.**
4. **Explorer toutes les pistes afin d'organiser des poursuites d'études qualifiantes à Bac+3 pour les jeunes issus de BTS ESF.**